

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale, de la Municipalité du Village de Tadoussac, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 10 février 2020 à 19 h au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE
DM2020-001

Nature et effets :

- Demande de dérogation à l'article 10.3.1.2 du Règlement 253 relatif au zonage.
- Demande à ce que :
 - o Une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres puisse être implantée à l'intérieur de la marge de recul avant alors que le règlement prescrit une hauteur maximale de 1 mètre.

Identification du site concerné :

- Lot 4 343 942 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Tadoussac ce 6^e jour de janvier 2020



Marie-Claude Guérin
Directrice générale